

**Bitume fluidifié à prise semi-rapide****SECTION 1. IDENTIFICATION**

<b>Identificateur du produit</b>	Bitume fluidifié à prise semi-rapide ; <i>Medium Curing Cutback</i>
<b>Autres moyens d'identification</b>	(i) MC-30, MC-70, MC-250, MC-800, MC-3000; HFC (+), UPM (+)
<b>Usage recommandé</b>	Bitume routier/Hydrofugation.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucune connue
<b>Identificateur du fabricant/fournisseur</b>	Les industries McAsphalt Ltée, 8800, avenue Sheppard Est, Toronto (Ontario) M1B 5R4
<b>N° de téléphone en cas d'urgence</b>	CANUTEC, (613) 996-6666, 24 heures Les industries McAsphalt Ltée, 1-800-268-4238, de 8:00 à 17:00 h., du lundi au vendredi
<b>N° de FDS</b>	0146

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classification conforme au *Règlement sur les produits dangereux* (RPD) (DORS/2015-17) (Canada) (SIMDUT 2015).

**Classification**

Liquide inflammable, Catégorie 4 ; Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4 ; Irritation cutanée, Catégorie 3 ; Irritation oculaire, Catégorie 2B ; Cancérogénicité, Catégorie 2.

**Éléments sur les étiquettes****Avertissement**

Nocif en cas d'ingestion, en cas de contact cutané ou par inhalation.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin/Obtenir des soins médicaux.

**Autres dangers**

Noir profond. Odeur asphaltique caractéristique ou odeur d'« œuf pourri » en présence de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S), lequel engendre une fatigue olfactive rapide qui fait perdre au sens de l'odorat sa fiabilité de détection de l'odeur. Les décharges électrostatiques peuvent provoquer un incendie. Peut provoquer une irritation oculaire/cutanée modérée à sévère.

**SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

<b>Nom chimique</b>	<b>N° CAS</b>	<b>%</b>	<b>Autres identificateurs</b>	<b>Autres noms</b>
Asphalte de pétrole (bitume)	8052-42-4	40 – 70		
Solvant Stoddard	8052-41-3	15 – 50		

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### Mesures de premiers secours

#### Inhalation

Évacuer la personne en plein air. Si la personne ne respire plus, que sa respiration est irrégulière ou qu'elle fait un arrêt respiratoire, du personnel qualifié doit administrer la respiration artificielle ou de l'oxygène.

#### Contact avec la peau

Enlever les vêtements, les chaussures et les articles en cuir (par ex., bracelets de montre, ceintures) contaminés. Il faut laver doucement et soigneusement à l'eau tiède, en laissant couler l'eau doucement pendant 15 à 20 minutes en utilisant un savon doux. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin/obtenir des soins médicaux. Laver à fond les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire.

#### Contact avec les yeux

Si la personne porte des lentilles de contact, rincer SANS ATTENDRE et ne pas essayer de retirer les lentilles. Rincer immédiatement l'œil ou les yeux contaminés à l'eau tiède, en laissant couler l'eau doucement pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant la ou les paupières ouvertes. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

#### Ingestion

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir à moins que le personnel médical n'indique de le faire. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### Symptômes et effets aigus et retardés les plus importants

En cas d'inhalation : Peut irriter le nez et la gorge. Les symptômes peuvent comprendre toux, essoufflement, gêne respiratoire et oppression thoracique.

En cas de contact avec les yeux : Les symptômes comprennent sensibilité (douleur) oculaire, rougeur des yeux, et larmolement.

En cas d'ingestion : Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent comprendre nausée, vomissement, crampes d'estomac et diarrhée.

En cas de contact avec la peau : L'exposition prolongée ou les expositions répétées peuvent irriter ou brûler la peau.

#### Prise en charge médicale immédiate et traitement spécial

##### Organes cibles

Peau : peut provoquer de l'irritation et une dermatite. Délipidation cutanée suite à l'exposition chronique.

##### Instructions spéciales

Aucun traitement spécifique. Administrer un traitement symptomatique. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications en cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités.

##### Troubles médicaux pouvant être aggravés par l'exposition

Le contact prolongé ou les contacts répétés avec les pulvérisations ou le brouillard peuvent provoquer une irritation oculaire chronique et une grave irritation cutanée. Les expositions répétées de la peau peuvent provoquer une destruction locale de la peau ou une dermatite.

## SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

#### Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre extinctrice ou mousse appropriée.

#### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas pulvériser d'eau sur le produit en combustion parce que cela pourrait provoquer des projections et la propagation des flammes.

#### Dangers spécifiques posés par le produit

Liquide combustible. Peut s'enflammer lorsque chauffé. Dégage des vapeurs qui peuvent former un mélange explosif avec l'air à des températures supérieures ou égales au point d'éclair. Consulter la section 9 (Propriétés physiques et chimiques) pour y trouver le point d'éclair et les limites d'explosivité.

Cette matière est sensible aux décharges électrostatiques à des températures supérieures au point d'éclair.

#### Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), fumée et vapeurs irritantes en tant que produits de combustion incomplète. Sulfure d'hydrogène, fumée, émanations, aldéhydes, oxydes de soufre, produits de combustion incomplète, oxydes de carbone.

## Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Il peut être nécessaire de porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (par ex., tenue de protection contre les projections de produits chimiques) et un APRA à pression positive.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ne prendre aucune mesure faisant courir un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer immédiatement la zone. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel non indispensable et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Ne pas toucher les récipients endommagés ni le produit déversé à moins de porter l'équipement de protection individuelle qui convient. Ventiliter davantage la zone ou déplacer les récipients qui fuient dans une zone bien ventilée et sûre. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé à la section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Surveiller la présence d'une atmosphère inflammable ou explosive dans la zone.

### Précautions environnementales

Il est judicieux de prévenir les rejets dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, le sol, ni aucun cours d'eau. Si le déversement est à l'intérieur d'un immeuble, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos. Minimiser l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination environnementale. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Fuites et déversements mineurs : colmater ou réduire la fuite, si cela peut être fait sans risque. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. NE PAS utiliser de matière combustible telle que la sciure de bois. Couvrir la surface du déversement avec le type de mousse qui convient pour réduire le dégagement de vapeurs. Mettre l'absorbant usagé dans des récipients fermés et étiquetés qui conviennent à l'élimination. L'absorbant contaminé pose les mêmes risques que le produit déversé. Fuites et déversements majeurs : endiguer le produit déversé pour prévenir le ruissellement. Abattre les gaz et les vapeurs avec du brouillard d'eau ou de l'eau finement pulvérisée. Ne pas diriger l'eau sur le déversement ou sa source. Enlever le liquide ou le récupérer à l'aide de pompes ou d'équipement d'aspiration sous vide. Rincer la zone touchée par le déversement. Endiguer et récupérer l'eau contaminée pour l'éliminer comme il se doit. Utiliser un rideau de brouillard ou d'eau pulvérisée pour réduire la quantité de poussière en suspension dans l'air. Consulter un expert avant de traiter le produit déversé avec d'autres produits chimiques pour le rendre moins dangereux. Stocker le produit récupéré dans des récipients fermés et hermétiques qui conviennent. Consulter la section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de données de sécurité. Contacter les services d'urgence et le fabricant/fournisseur pour obtenir des conseils.

### Autres renseignements

Déclarer les déversements aux autorités locales de santé, sécurité et environnement, suivant les besoins. Contacter le fournisseur, les services d'urgence et d'incendie locaux pour obtenir de l'aide. Ne pas utiliser d'absorbant combustible comme la sciure de bois.

## SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sécurité de manutention

N'utiliser que dans des endroits adéquatement ventilés. Éviter de produire des vapeurs ou du brouillard. Éviter de générer de la poussière. Prévenir le rejet non contrôlé du produit. Signaler immédiatement les fuites, les déversements ou les défaillances d'équipement de sécurité (par ex., système de ventilation). En cas de déversement ou de fuite, évacuer immédiatement la zone. Éliminer les sources de chaleur ou d'inflammation telles que les étincelles, les flammes nues, les surfaces chaudes et les décharges d'électricité statique. Afficher des panneaux « Défense de fumer ». Ne pas utiliser à proximité d'opérations de soudage ou d'autres fortes sources d'énergie. Éviter le chauffage qui fera augmenter la quantité de vapeurs. Ne pas souder, couper ou effectuer du travail à chaud sur le récipient vide jusqu'à ce que toutes traces du produit aient été enlevées. Il est extrêmement important de faire un bon entretien des locaux. Prévenir l'accumulation de poussière sur TOUTES les surfaces, notamment sur les chevrons de plafond et autres surfaces cachées. Ne pas employer d'air comprimé pour nettoyer l'équipement, les vêtements ou les déversements. Mettre l'équipement à la terre et à la masse (établir une liaison équipotentielle ou mise en métallisation). Les pinces de mise à la terre doivent faire contact avec le métal nu. Augmenter la conductivité en réduisant le débit lors des opérations de transfert et/ou manipuler à des températures plus faibles. Prévenir le contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles. Porter de l'équipement de protection individuelle pour éviter le contact direct avec ce produit chimique. Éviter les chocs, la friction ou l'impact. Ne pas faire glisser, trainer ou laisser tomber les récipients. Ne pas enlever d'éclats ni broyer de morceaux. Des vapeurs de

solvant et du sulfure d'hydrogène peuvent s'accumuler dans les espaces clos tels que les wagons-citernes lors du stockage, du transit et du refroidissement de l'asphalte. Ouvrir avec précaution les trappes de chargement du wagon-citerne. Observer les mêmes précautions lors du jaugeage et de l'échantillonnage.

#### Conditions de sécurité de stockage

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière solaire directe dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10) et des aliments et boissons. Tenir le récipient fermé hermétiquement et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à être utilisé. Les récipients qui ont été ouverts doivent être soigneusement scellés de nouveau et conservés en position verticale pour prévenir les fuites. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Employer un moyen de confinement qui convient pour éviter la contamination environnementale. Il est habituellement nécessaire d'équiper l'aire de stockage de mécanismes techniques pour la protéger contre les dangers que pose le produit. Consulter la section 8 (Contrôle de l'exposition/Protection individuelle) pour y trouver de l'information. Voir les conseils sur la température dans les Conditions à éviter à la section 10 (Stabilité et réactivité) pour trouver la température de stockage qui convient. Il faut mettre les récipients à la masse (en liaison équipotentielle ou en métallisation) et les mettre à la terre. Les pinces de mise à la terre doivent faire contact avec le métal nu. Éviter de stocker en vrac à l'intérieur. Ne pas manipuler des barils gonflés. Demander l'avis d'un expert. Les récipients vides peuvent contenir des résidus dangereux. Stocker séparément. Maintenir fermé. Suivre toutes les consignes de sécurité fournies dans la présente fiche de données de sécurité. Respecter toute réglementation applicable relative à la santé et à la sécurité, le code de prévention des incendies et le code du bâtiment.

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Paramètres de contrôle

Nom chimique	TLV® de l'ACGIH		PEL de l'OSHA		WEEL de l'AIHA	
	TWA	STEL	TWA	Plafond	TWA de 8 h	TWA
Asphalte de pétrole (bitume)	0,5 mg/m <sup>3</sup> (l) A4 - BEI		Non établie			
Solvant Stoddard	100 ppm	100 ppm				

Signification des abréviations

BEI = Indices biologiques d'exposition (*Biological Exposure Indices*)

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. La ventilation par aspiration ou les mesures d'ingénierie doivent garder les concentrations de vapeurs et de gaz au-dessous des limites préconisées et au-dessous de toutes limites d'explosion inférieures.

#### Mesures de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection (à coques) contre les produits chimiques et un écran facial lorsqu'il y a risque de contact.

##### Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques, par ex. gants, tabliers, bottes. Les matériaux qui conviennent sont : le caoutchouc nitrile.

##### Protection des voies respiratoires

Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré ou à adduction d'air pur convenablement ajusté, conforme à une norme approuvée lorsqu'une évaluation des risques indique que c'est nécessaire. Le choix du respirateur doit être fondé sur les niveaux d'exposition connus ou prévus, les risques que pose le produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur choisi. Recommandation : les cartouches ou les boîtes filtrantes anti-vapeurs organiques, ainsi qu'un filtre anti-poussières, antifumée ou antibrouillard (de la série R ou P) peuvent convenir dans certaines circonstances où il est prévu que les concentrations dans l'air dépassent les limites d'exposition. La protection offerte par les respirateurs à adduction d'air filtré est limitée.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques de base

<b>Apparence</b>	Noir profond
<b>Odeur</b>	Odeur asphaltique caractéristique ou odeur d'« œuf pourri » en présence de sulfure d'hydrogène (H <sub>2</sub> S), lequel engendre une fatigue olfactive rapide qui fait perdre au sens de l'odorat sa fiabilité de détection de l'odeur.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible
<b>pH</b>	Non disponible
<b>Point de fusion / Point de congélation</b>	Non disponible (point de fusion) ; Sans objet (point de congélation)
<b>Point initial d'ébullition / Intervalle des points d'ébullition</b>	149,0 – 204,5°C (300,2 – 400,1°F)
<b>Point d'éclair</b>	> 69°C (156°F)(la méthode n'est pas précisée)
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet
<b>Limite inférieure / supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	6,5 % (supérieure) ; 0,7 % (inférieure)
<b>Pression de vapeur (air = 1)</b>	0,53 – 0,60 kPa à 25°C (77°F)
<b>Densité de vapeur (air = 1)</b>	5
<b>Densité (eau = 1)</b>	0,938
<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage n-Octanol/Eau (Log K<sub>ow</sub>)</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Sans objet
<b>Viscosité</b>	Non disponible (viscosité cinématique)
<b>Autres informations</b>	
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Masse volumique apparente</b>	Non disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage.

### Risque de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge d'électricité statique, chaleur et autres sources d'inflammation. Matières incompatibles.  
Exposition à la chaleur.

### Matières incompatibles

Acides, bases, oxydants.

### Produits de décomposition dangereux

Non disponible.

## SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

L'évaluation toxicologique suivante est fondée sur les connaissances dont on dispose sur la toxicité des composants du produit.

### Voies d'exposition probables

Contact avec les yeux ; inhalation ; ingestion ; absorption par la peau.

### Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (oral)	DL50 (dermique)
Asphalte de pétrole (bitume)		> 5000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)
Solvant Stoddard	> 1300 ppm (rat) (exposition de 4 heures)	> 5000 mg/kg (rat)	> 3000 mg/kg (lapin)

### Irritation/Corrosion cutanée

Irritant cutané. Les signes et symptômes peuvent comprendre rougeur localisée, gonflement et démangeaisons. Le produit liquide chaud peut provoquer de graves brûlures thermiques lors du contact direct. Les émanations d'asphalte peuvent accroître la sensibilité aux coups de soleil.

Le contact prolongé ou les contacts répétés peuvent irriter la peau et les muqueuses.

Le contact prolongé ou répété de l'huile de pétrole avec la peau peut provoquer la délipidation de la peau entraînant rougeurs, démangeaisons, inflammation, gerçures, dermatite (exanthème (*rash*)).

### Lésions oculaires graves / Irritation oculaire

Irritant oculaire. Les signes et symptômes peuvent comprendre rougeur, gonflement, douleur, larmoiement et vision trouble ou voilée. Le produit liquide chaud peut provoquer de graves brûlures thermiques lors du contact direct. Le sulfure d'hydrogène peut provoquer de l'irritation oculaire à des concentrations de 1 à 20 ppm et une conjonctivite aiguë à des concentrations plus élevées. À des concentrations de H<sub>2</sub>S supérieures à 50 ppm, l'irritation oculaire peut comprendre des symptômes de rougeur, gonflement important, larmoiement, photophobie et apparition de halos autour des lumières.

IRRITANT OCULAIRE. Les symptômes peuvent comprendre rougeurs, sensibilité (douleur) oculaire et larmoiement. Le produit liquide chaud peut provoquer des brûlures thermiques.

### Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

#### Inhalation

Peut être nocif d'après des données limitées.

Peut irriter l'appareil respiratoire.

Peut irriter le nez et la gorge. Les symptômes peuvent comprendre toux, essoufflement, gêne respiratoire et oppression thoracique.

#### Absorption cutanée

Peut être nocif d'après des données limitées.

Nocif par absorption par la peau.

#### Ingestion

Peut être nocif d'après des données limitées.

Faible niveau de toxicité aiguë. Peut provoquer nausée, vomissement et diarrhée.

Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac. Des lésions permanentes peuvent s'ensuivre. Les symptômes peuvent comprendre nausée, vomissement, crampes d'estomac et diarrhée.

#### Danger par aspiration

Pas reconnu d'être un danger par aspiration.

### Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées

Nocif d'après des données limitées.

Effets semblables à ceux décrits précédemment pour la Toxicité pour certains organes cibles, Exposition unique. Peut irriter l'appareil respiratoire. Peut provoquer des lésions des voies respiratoires, des zones de la peau vont noircir.

Bien qu'en général, il ne soit pas considéré que la matière ait des effets chroniques, elle peut contenir du benzène, un cancérigène répertorié. Consulter la section 11 de la FDS pour y trouver des renseignements plus détaillés.

### **Sensibilisation respiratoire et/ou cutanée**

Aucune information n'a été trouvée.

### **Cancérogénicité**

<b>Nom chimique</b>	<b>CIRC</b>	<b>ACGIH®</b>	<b>NTP</b>	<b>OSHA</b>
Asphalte de pétrole (bitume)	Groupe 2B	A4		

Groupe 2B – Peut-être cancérogène pour l'homme. 8052-42-4 Groupe 2B – Agent peut-être cancérogène pour l'Homme. Exposition professionnelle aux bitumes de distillation directe et à leurs condensats d'émanations lors du pavage routier.

Un Groupe de travail du CIRC a conclu que les expositions professionnelles aux bitumes purs (de distillation directe) et à leurs émissions lors du pavage routier sont « peut-être cancérogènes pour l'Homme » (Groupe 2B).

Le CIRC a examiné la cancérogénicité des solvants pétroliers (dont le solvant Stoddard dans un sous-groupe d'essences minérales). Le CIRC a conclu que les solvants pétroliers sont Non classifiables quant à leur cancérogénicité pour l'Homme.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Développement de la progéniture**

Aucune information n'a été trouvée.

Aucun effet important ou danger critique connu.

#### **Fonction sexuelle et fertilité**

N'a pas d'effet sur la fonction sexuelle ou la fertilité.

N'est pas reconnu d'être un danger pour la reproduction.

#### **Effets sur la lactation ou par l'allaitement**

N'est pas reconnu d'avoir des effets sur la lactation ni par l'allaitement.

#### **Mutagénicité pour les cellules germinales**

Aucune information n'a été trouvée.

Il n'est pas attendu que la matière en général ait des effets mutagènes.

#### **Effets interactifs**

Aucune information n'a été trouvée.

## **SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

Effets environnementaux : Aucun effet important ou danger critique connu. Ne pas laisser entrer dans les égouts, les zones de drainage et les cours d'eau. Déclarer les déversements et les rejets, conformément à la réglementation fédérale et provinciale.

### **Écotoxicité**

Polluant marin.

### **Persistance et dégradabilité**

Aucune information n'a été trouvée.

### **Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information n'a été trouvée.

### **Mobilité dans le sol**

On ne dispose d'aucune étude.

### **Autres effets nocifs**

On ne dispose d'aucune information.

## SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Contactez les autorités locales chargées de la protection de l'environnement pour connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées dans votre province. Recycler et réutiliser le produit, dans la mesure du possible. Il incombe à l'utilisateur de faire l'évaluation requise des dangers que pose la matière résiduelle et de sa conformité aux lois applicables sur les matières résiduelles dangereuses (déchets dangereux). Ce produit et son récipient doivent être éliminés en tant que matières dangereuses résiduelles. NE PAS jeter aux égouts, sur le sol ou dans une étendue d'eau. Le récipient de ce produit peut présenter des risques d'explosion ou d'incendie, même lorsqu'il est vide. Ne pas couper, perforer ou souder ce récipient ni à sa proximité. Ne pas réutiliser les récipients vides. Éliminer ou recycler les récipients vides par le biais d'une installation agréée pour le traitement des matières résiduelles. Stocker le produit en vue de son élimination, tel que décrit à la section 7, Stockage, de la présente fiche de données de sécurité.

## SECTION 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Règlement	N° UN	Désignation exacte pour l'expédition	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage
TMD canadien	3256	Bitume fluidifié à prise semi-rapide (Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 60,5°C, (141°F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair	3	III
DOT des É-U	3256	<i>Medium Curing Cutback (Elevated Temperature Liquid, flammable, N.O.S., with flash point above 37.8°C (100°F), at or above its flash point)</i>	3	III

**Précautions spéciales** Veuillez prendre note : PG\* *Packing Group* (Groupe d'emballage)

### Effets environnementaux potentiels

Polluant marin potentiel (Solvant Stoddard)

**Transport en vrac d'après l'Annexe II du MARPOL 73/78 et le Code IBC (*International Bulk Chemical Code* (recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques))**

Sans objet.

### Autres informations

Information sur le TMD canadien : Non réglementé à titre de marchandise dangereuse, à moins que ce produit ne soit expédié à une température supérieure au point d'éclair, OU lorsque le produit est expédié à une température supérieure à 100°C, mais inférieure au point d'éclair.

## SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Réglementation sur la santé, la sécurité et l'environnement Canada

#### Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES)

Tous les composants figurent dans la LIS ou ne sont pas tenus d'y figurer. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives à la déclaration des produits chimiques conformément au règlement sur la déclaration de nouvelles substances (DNS) en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE, 1999).

### États-Unis

#### Article 8(b) de la loi américaine intitulée *Toxic Substances Control Act* (TSCA)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives à la déclaration des produits chimiques en vertu de la TSCA américaine.

#### Listes supplémentaires relatives à la réglementation des États-Unis

SARA Titre III – article 302 : Non répertorié ; SARA Titre III – article 304 *EHS RQ* (Quantité à déclarer) (Ib) : Non répertorié ; SARA Titre III – article 313 : Non répertorié ; CERCLA : Non répertorié ; RCRA CODE : Non répertorié ; CAA 112(r) TQ (quantités seuils) (Ib) : Non répertorié.

Identificateur du produit : Bitume fluidifié à prise semi-rapide - Ver. 1  
Date de préparation : 23 janvier 2018  
Date de la dernière révision : 23 janvier 2018

N° de la FDS : 0146

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

<b>Code de danger selon la NFPA</b>	<b>Santé – 2</b>	<b>Inflammabilité - 2</b>	<b>Instabilité – 1</b>
<b>FDS préparée par</b>	Service d'ingénierie, de contrôle des procédés et de gestion des risques		
<b>N° de téléphone</b>	1-416-281-8181		
<b>Date de préparation</b>	23 janvier 2018		
<b>Date de la dernière révision</b>	23 janvier 2018		
<b>Signification des abréviations</b>	ACGIH® = <i>American Conference of Governmental Industrial Hygienists</i> AIHA® = <i>American Industrial Hygiene Association, AIHA® Guideline Foundation</i> CIRC = <i>Centre international de recherche sur le cancer</i> HSDB® = <i>Hazardous Substances Data Bank</i> NFPA = <i>National Fire Protection Association</i> NIOSH = <i>National Institute for Occupational Safety and Health</i> NTP = <i>National Toxicology Program</i> OSHA = <i>US Occupational Safety and Health Administration</i> RTECS® = <i>Registry of Toxic Effects of Chemical Substances</i>		
<b>Références</b>	Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).  Base de données HSDB®. <i>US National Library of Medicine</i> . Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données du <i>NIOSH Pocket Guide</i> . <i>National Institute for Occupational Safety and Health</i> . Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données du <i>Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®)</i> . <i>Dassault Systèmes/BIOVA (« BIOVA »)</i> . Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).		
<b>Avis de non responsabilité</b>	Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente fiche de données de sécurité sont exacts. Toutefois, le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses filiales n'assume de responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente fiche.  Il incombe exclusivement à l'utilisateur de vérifier la convenance de l'usage de toute matière. Toute matière peut présenter des risques inconnus et doit être utilisée avec précaution. Bien que certains dangers dans soient décrits dans la présente fiche de données de sécurité, nous ne pouvons pas garantir qu'ils soient les seuls à exister.		